

Lettre de Marcel Arland à Jean Paulhan, 1952-11-17

Auteur : Arland, Marcel (1899-1986)

Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Citer cette page

Arland, Marcel (1899-1986), Lettre de Marcel Arland à Jean Paulhan, 1952-11-17, 1952-11-17.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan*

Consulté le 18/10/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/13142>

Information sur la lettre

Date 1952-11-17

Destinataire Paulhan, Jean (1894-1962)

Langue Français

Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 09/04/2021 Dernière modification le 22/08/2025



Lundi 17-11-52

Cher Jean,

Vous. tu brise mieux que moi : si. Si le Sebel,
la nef, se présente comme une nerve de gauche ; vous auriez ensuite
tout le cirivain Se droite que nous voudrions. - si au contraire
elle apparaît comme une nerve de droite, aucun cirivain Se
gauche ne viendra.

Tu me dis : " c'est notre raison d'être (de notre existence) de
sauver un Sanger. " Mais il ne s'agit pas de sauver ; il s'agit de
le sauver, qui doit ^{exister} vaincre et triompher. L'aut avec Sanger
personnel, c'est par cela que nous nous guérissons. - Le premier
Sanger couru par la revue, c'est qu'on l'interdit : se la mes
réserve sur la présentation. Le second, c'est que la première
immédiate de certains collaborateurs ~~évite~~ ses collaborations
plus nombreuses, et nécessaires.

Je ne sais pas très exactement ce que c'est, d'être gérant.
S'il y a là qu'une charge, une responsabilité, oui.
Mais s'il y a aussi quelque " honneur ", c'est à toi d'être
gérant comme tu l'étais jusqu'en 40.